

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 3 octobre 2016, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets :**

La demande vise l'entreposage extérieur de matériaux secs à 8 mètres de hauteur dans la cour arrière contrairement à l'article 3.13.1 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit une hauteur maximale de 2,5 mètres.

La demande vise également à ne pas réaliser d'isolement visuel de l'entreposage extérieur tel que requis à l'article 3.13.2 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné** : 173, rue Varin

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 14 septembre 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 12 septembre 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA